



Commune de MORTROUX

Compte-rendu

Séance du 15 novembre 2019

Le Conseil Municipal de Mortroux s'est réuni le quinze novembre deux mil dix-neuf à la Mairie à vingt heures et quinze minutes, selon convocation du 8/11/ 2019 en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Mr Guy Marsaleix.

Monsieur Dominique HEMERY a été désigné secrétaire de séance.

Présents :

Messieurs Marsaleix Guy, Poissonnier Franck, Meignat Emmanuel, Mercier Stéphane, Hémerly Dominique et Mesdames Diaz Florence, Aujean Angéline, Conilleau Véronique, POIRIER Eliane.

Pouvoirs : Néant

Absents : Néant

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS

- **Décision n° 2019-006** en date du 2 octobre 2019 portant sur la signature d'un devis de SARL Gilles DEGAI (36) d'un montant de 3620.00 € HT soit 4 344.00 € TTC pour des travaux de réparation de la toiture du clocher.

Dossier 1 :

NUMÉROTATION DES HABITATIONS DANS LES VILLAGES

Après en avoir délibéré à, l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide de finir la numérotation dans les villages
- Autorise le Maire à demander à la Poste de faire une proposition pour effectuer un bilan

Dossier 2 :

AMENDES DE POLICE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- L'acquisition de panneaux et d'équipements pour un montant de 2 368.06 € HT,
- De solliciter un financement de 1 122.83 € auprès du Département de la Creuse, au titre des amendes de police,
- De financer l'opération ainsi qu'il suit :
 - Département de la Creuse 1 122.83 €
 - Autofinancement 1 245.23 €
- Les crédits seront inscrits au budget 2020.

Dossier 3 :

APPROBATION DU RPQS D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS D'EVOLIS 23

Après en avoir délibéré à, l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve le Rapport Annuel 2018 Prix et Qualité du Service Public d'élimination des déchets

Dossier 4 :

DEMANDE DETR 2020- REFECTION VOIRIE VC 13 LA RONGÈRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de retenir le devis de l'entreprise SARL COLLAS Pierre (Montchevrier 36) d'un montant de 21 687.50 € HT,
- d'adopter le plan de financement suivant :

DETR 2020(35 %) :	7 590.63 € HT
Autofinancement :	<u>14 096.87 € HT</u>
	21 387.50 € HT, soit 26 025.00 € TTC.
- d'inscrire ce programme au budget 2020,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Dossier 5 :

COLIS DE NOËL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de laisser le choix entre un colis de Noël ou un repas pour un montant maximum de 1 000 € aux personnes âgées de 75 ans et plus de la Commune de Mortroux.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019

Dossier 6 :

ÉCRITURES DE RATTACHEMENTS SUR BUDGET ANNEXE M49

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'absence de rattachement des charges et produits récurrents, et fixe pour le budget assainissement le seuil de rattachement des autres charges et des autres produits à 5 000 euros,

INVITE Monsieur le Maire à communiquer cette décision aux services de la Trésorerie de BONNAT

Dossier 7 :

AVENANT CHARGES SULLY

Après en avoir délibéré à, l'unanimité le Conseil Municipal :

- D'appliquer le montant de 100 € pour les charges du « Sully » à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dossier 8 :

AVENANT LOYER BAR

Après en avoir délibéré à, l'unanimité le Conseil Municipal :

Questions diverses

La séance est levée à 21h30, à Mortroux, le 10 septembre 2019